

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



PROCÈS VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 18 mars 2026, à 16h00, à la Préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre, sous la présidence de la préfète, Mme Meggie Richard, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

- | | | |
|-----------------|--------------------|--|
| M. | Sébastien L'Écuyer | maire de Baie-Johan-Beetz,
préfet suppléant |
| M ^{me} | Lorraine Monger | mairesse suppléante de Rivière-au-Tonnerre
conseillère de comté |
| M. | Georges Bachand | maire de Rivière-Saint-Jean,
conseiller de comté |
| M. | André Thériault | maire de Havre-Saint-Pierre,
conseiller de comté |
| M. | Romuald Gallant | maire d'Aguanish,
conseiller de comté |

Sont présents en visioconférence :

- | | | |
|-----------------|------------------|---|
| M ^{me} | Ginette Paquet | mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan
conseillère de comté |
| M. | Richard Beaudry | maire de Natashquan,
conseiller de comté |
| M ^{me} | Hélène Boulanger | mairesse de L'Île-d'Anticosti,
conseillère de comté |

Assistaient également à l'assemblée la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nathalie de Grandpré, la greffière-trésorière adjointe, Mme Fanie Boudreau ainsi que le directeur du service de développement économique et directeur général adjoint, M. Philip Pineault-Jomphe.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Ratification et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2026**
- 4. Aménagement et développement**
 - 4.1 Fonds de diversification économique (FDE)
 - 4.2 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE)
 - 4.3 Fonds de soutien aux initiatives culturelles
 - 4.3.1 Projet
 - 4.3.2 Prolongement
 - 4.4 Fonds Régions et Ruralité - Signature Innovation
 - 4.4.1 Rapport d'utilisation des sommes
 - 4.4.2 Projets
 - 4.5 Bureau d'information touristique de Manitou
 - 4.5.1 Programme de soutien financier pour les services d'accueil et de renseignements touristiques
 - 4.5.2 Gestion parasitaire
 - 4.6 Fonds Régions et Ruralité - Vitalisation
 - 4.6.1 Rapport d'utilisation des sommes
 - 4.6.2 Projets
 - 4.7 Projet de parc solaire à Aguanish
 - 4.7.1 Résolution d'intention de participer à une entreprise



- 4.7.2 Soumission
- 4.7.3 Entente de participation
- 4.7.4 Avis de motion
- 4.8 Centre d'Action Bénévole Minganie - Projet d'agrandissement
- 4.9 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- 4.10 Inventaire du patrimoine bâti
- 4.11 Programme d'ententes en patrimoine (PEP)
- 4.12 Opposition au programme fédéral de rachat des armes à feu et demande de révision des priorités en matière de sécurité publique
- 4.13 Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
- 4.14 Ministère de la Famille - Comité consultatif régional de la Côte-Nord

5. Administration et gestion

- 5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements
 - 5.1.1 Listes
 - 5.1.2 Contrats
 - 5.1.2.1 Aménagement
 - 5.1.2.2 Archivage
- 5.2 Transco - Rapport d'exploitation
- 5.3 Plan directeur pour projets majeurs - Avenant
- 5.4 Étude sur l'habitation en Minganie - Avenant
- 5.5 Ressources humaines
 - 5.5.1 Dépôt
 - 5.5.2 Contrats
- 5.6 Formation

6. Affaires nouvelles

- 6.1 Cadre d'intervention du Fonds Régions et Ruralité
- 6.2 Avenants - Autorisation de signatures

7. Période de questions

8. Ajournement de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 16h par madame Meggie Richard. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

51-26

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par monsieur Romuald Gallant et résolu unanimement :

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

52-26

3 RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 FÉVRIER 2026

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2026, et ce préalablement à la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



53-26

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et ratifient et adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2026 reçu préalablement à la présente séance, et ce, tel que soumis.

4 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

4.1 FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE (FDE)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.2 FONDS D'INITIATIVES ET D'OPPORTUNITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES (FIOSE)

Attendu le Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE) créé par la MRC ;

Attendu la demande d'aide financière du Port de Havre-Saint-Pierre au montant de 15 000 \$ pour la réalisation d'une étude de retombées économiques sur les activités du port dans une perspective de développement et d'investissement ;

Attendu que ce projet répond aux critères et aux objectifs et orientations dudit Fonds ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Thériault, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable au montant de 15 000 \$ au Port de Havre-Saint-Pierre dans le cadre du FIOSE ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 15 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°53-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

54-26



4.3 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

4.3.1 PROJET

Attendu l'entente de développement culturel 2025-2027 entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Minganie permettant à la MRC de soutenir la réalisation de projets culturels, afin d'atteindre ses objectifs fixés dans sa politique culturelle, et ce, par le biais du Fonds de soutien aux initiatives culturelles ;

Attendu la demande d'aide financière du Port de Havre-Saint-Pierre, afin de créer un projet de documentation et de structuration sur son existence, afin de présenter l'évolution du port dans le contexte du développement de Havre-Saint-Pierre et de l'industrie maritime locale, afin de mieux comprendre ses étapes marquantes, ses décisions structurantes et ses retombées sur le territoire ;

Attendu que le comité d'évaluation est favorable au projet puisqu'il répond aux critères et aux objectifs et orientations du Fonds et en conséquence, recommande le versement d'une aide financière de 10 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives culturelles au Port de Havre-Saint-Pierre au montant de 10 000 \$, et ce, sous réserve du respect des conditions administratives exigées par le comité d'évaluation ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 10 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°54-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

55-26

4.3.2 PROLONGEMENT

Attendu le financement obtenu par la MRC de Minganie dans le cadre de l'entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications (MCC) au montant de 100 000 \$;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



56-26

Attendu qu'un montant de 50 000 \$ a été affecté, afin de réaliser des projets valorisant la culture et l'accès à la culture ;

Attendu que la convention d'aide financière se termine au 31 mars 2026 ;

Attendu que la réalisation d'un projet est compromise par des autorisations ministérielles et des réponses tardives de divers soumissionnaires au cours de l'année 2025 ;

Attendu qu'une prolongation de la convention financière permettrait de réaliser toutes les étapes de ce projet en cohérence avec ses objectifs ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Romuald Gallant, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande au MCC une prolongation de la convention d'aide financière de l'Entente de Développement Culturel jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre la réalisation complète dudit projet.

4.4 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - SIGNATURE INNOVATION

4.4.1 RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES

Attendu l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité – Volet 3 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant une enveloppe financière permettant à la MRC de développer son identité territoriale à partir d'un domaine d'intervention qu'elle a identifié comme le «Tourisme» pour assurer son rayonnement et comme assise pour l'élaboration du «Projet Signature Innovation» en Minganie ;

Attendu que la MRC doit produire et adopter annuellement un rapport d'utilisation des sommes, afin de répondre aux exigences de ladite entente ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'utilisation des sommes 2025-2026 du Fonds Régions et Ruralité - Volet 3, et ce, tel que soumis ;
- Que ledit rapport d'utilisation des sommes soit déposé sur le site internet de la MRC et soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

57-26

4.4.2 PROJETS

Attendu l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité Volet 3 - Signature Innovation entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Minganie ;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



Attendu le volet 1 « Conceptualisation et promotion de circuits touristiques » prévu à l'entente ;

Attendu que la MRC de Minganie souhaite se doter d'une signature territoriale lui permettant de se distinguer des autres destinations touristiques de la région et de valoriser la richesse de son territoire ;

Attendu que la conceptualisation et la promotion de circuits touristiques contribuent à mettre en valeur les lieux naturels et culturels à découvrir, les attraits touristiques, ainsi que les infrastructures d'accueil des visiteurs ;

Attendu qu'une tournée de captation de la Minganie a été réalisée en 2025 ;

Attendu que la promotion des attraits de la Minganie est essentielle et permet une visibilité au Québec et hors Québec pour attirer des visiteurs ;

Attendu la campagne de destination proposée par Tourisme-Côte-Nord pour diffusion de nos attraits au Québec, en Ontario et dans le Nord-Est des États-Unis dans plusieurs médias pour l'année 2026 ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie octroie un contrat pour la création de deux capsules vidéo de circuits touristiques promotionnels de la Minganie incluant une capsule gourmande et restaurants et une capsule d'activités hivernales à Tipou Productions au montant de 3 480 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC accepte de participer à la Campagne de destination de Tourisme Côte-Nord pour 2026 au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°57-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

58-26



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

4.5 BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE MANITOU

4.5.1 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES SERVICES D'ACCUEIL ET DE RENSEIGNEMENTS TOURISTIQUES

Attendu l'entente relative à la mesure de soutien financier pour les lieux d'accueil et de renseignement touristique (LART) entre le Ministère du Tourisme et la MRC de Minganie pour le bénéfice du bureau d'information touristique de Manitou ;

Attendu que l'objectif général du projet est de rehausser les services d'accueil à l'aide d'une expérience numérique pour les visiteurs ;

Attendu que la MRC de Minganie souhaite doter le bureau d'information touristique de Manitou d'outils visant à bonifier l'expérience numérique aux visiteurs sur les attraits de la Minganie ;

Attendu que les outils numériques développés pourront être utilisés pour l'ensemble du territoire de la Minganie et vont contribuer à mettre en valeur les lieux naturels et culturels à découvrir, les attraits touristiques, ainsi que les infrastructures d'accueil des visiteurs ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Romuald Gallant, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie fasse l'achat de deux ordinateurs pour le bureau d'information touristique de Manitou pour bonifier l'expérience du visiteur auprès de la Radio Télévision Communautaire de Havre-Saint-Pierre au montant de 6 260,50 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC octroie un contrat à l'agence Les Mauvais Garçons pour la création du contenu numérique à diffuser, ainsi que la production d'une carte interactive des attraits de la Minganie au montant de 21 600 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC octroie un contrat à l'agence Tipou Productions pour la création de vidéos d'images en drone des attraits de la Minganie pour diffusion sur la borne interactive au montant de 5 075 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°58-16.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.5.2 GESTION PARASITAIRE

Attendu que la MRC de Minganie souhaite éliminer la présence de parasites dans les secteurs problématiques de ses installations du bureau d'informatique touristique de Manitou ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Thériault, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adhère au programme de gestion parasitaire de Maheu & Maheu au coût annuel de 620 \$ plus les taxes applicables indexé de 3% par année, ainsi que des frais d'intervention initiale de 200 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°59-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.6 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VITALISATION

60-26

4.6.1 RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES

Attendu l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordant une aide financière à la MRC pour la vitalisation des municipalités qui se situent dans le cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique ;

Attendu que la MRC doit produire annuellement un rapport d'utilisation des sommes au 31 mars de chaque année ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'utilisation des sommes pour l'année 2025-2026 du Fonds Régions et Ruralité – Volet 4, et ce, tel que soumis ;
- Que ledit rapport d'utilisation des sommes soit déposé sur le site internet de la MRC et soit transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4.6.2 PROJETS

Attendu l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accordant une l'enveloppe de 1 125 680 \$ pour 5 ans à la MRC pour la vitalisation des municipalités qui se situent dans le cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique qui sont Rivière-au-Tonnerre, Aguanish et Rivière-Saint-Jean ;

Attendu les demandes d'aide financière suivantes déposées par la municipalité d'Aguanish :

- Une demande d'aide financière au montant de 92 098,19 \$ pour la réalisation d'une étude de caractérisation, ainsi que la conception et les plans et devis pour la réfection de la piste cyclable reliant Aguanish et le secteur Île-Michon ;
- Une demande d'aide financière au montant de 26 362,36 \$ pour la réalisation d'une étude dans le cadre du projet de réfection de la rampe de mise à l'eau et ses accès dans le secteur de la rue du Vieux Quai ;

Attendu que le comité de vitalisation est favorable aux projets puisqu'ils répondent aux critères du cadre de vitalisation et aux objectifs et orientations du Fonds et en conséquence, recommande le versement des aides financières ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Romuald Gallant, appuyé par monsieur Sébastien L'Écuyer et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la recommandation du comité de vitalisation et autorise le versement des dites aides financières à la municipalité d'Aguanish ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



62-26

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°61-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.7 PROJET DE PARC SOLAIRE À AGUANISH

4.7.1 RÉSOLUTION D'INTENTION DE PARTICIPER À UNE ENTREPRISE

Attendu qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, les municipalités possèdent une compétence relativement à leur participation à des projets de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable ;

Attendu qu'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir d'une source solaire (ci-après l'« Appel d'offres ») ;

Attendu qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Groupe Axor inc. (ci-après « Axor ») entend développer, de concert potentiellement avec la MRC de Minganie, un projet solaire d'une puissance envisagée maximale d'environ 4 MW représentant environ 6 hectares de terrain, dont le parc sera implanté sur le territoire de la MRC de Minganie (ci-après le « Projet solaire ») ;

Attendu que la MRC de Minganie a un intérêt à participer au Projet solaire dans le cadre de l'Appel d'offres, en tant que partenaire communautaire, de concert avec Axor ;

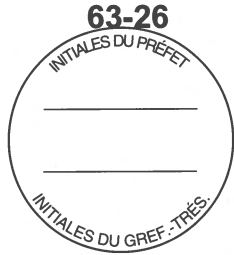
Attendu qu'à cette fin, une entreprise sera formée pour exploiter le Projet solaire dans l'éventualité où le Projet solaire était sélectionné aux termes du processus de l'Appel d'offres ;

Attendu que l'article 111.1 de Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une municipalité régionale de comté doit, si elle désire exploiter une telle entreprise, adopter une résolution annonçant son intention de le faire et qu'une copie de cette résolution doit être notifiée à chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie souhaite former une entreprise afin d'exploiter le Projet solaire dans l'éventualité où celui-ci était sélectionné aux termes du processus de l'Appel d'offres ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit notifiée à chacune des municipalités locales faisant partie de la MRC de Minganie ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Que la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints soient autorisés à effectuer toute formalité nécessaire, afin de donner effet à la présente résolution.

4.7.2 SOUMISSION

Attendu qu'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir d'une source solaire (ci-après l'« Appel d'offres ») ;

Attendu qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Groupe Axor inc. (ci-après « Axor ») entend développer, de concert potentiellement avec la MRC de Minganie, un projet solaire d'une puissance envisagée maximale d'environ 4 MW représentant environ 6 hectares de terrain, dont le parc sera implanté sur le territoire de la MRC de Minganie (ci-après le « Projet solaire ») ;

Attendu que la MRC de Minganie a un intérêt à participer au Projet solaire dans le cadre de l'Appel d'offres, en tant que partenaire communautaire, de concert avec Axor ;

Attendu que le Projet solaire fera l'objet d'une soumission à être déposée en réponse à l'Appel d'offres (ci-après la « Soumission ») ;

Attendu que tous les partenaires impliqués dans le Projet solaire doivent signer la Soumission ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le dépôt de la Soumission dans le cadre de l'Appel d'offres ;
- Que la MRC adhère, sur la base des documents lui ayant été transmis, au plan de financement contenu à la soumission ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer la soumission et tout document y étant lié, de même qu'à accomplir toute formalité en lien avec la Soumission ;
- Que la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints soient autorisés à effectuer toute formalité nécessaire, afin de donner effet à la présente résolution.

64-26

4.7.3 ENTENTE DE PARTICIPATION

Attendu qu'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir de source solaire (ci-après l'« Appel d'offres ») ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Attendu qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Groupe Axor inc. (ci-après « Axor ») entend développer, de concert potentiellement avec la MRC de Minganie, un projet solaire d'une puissance envisagée maximale d'environ 4 MW représentant environ 6 hectares de terrain, dont le parc sera implanté sur le territoire de MRC de Minganie (ci-après le « Projet solaire ») ;

Attendu que la MRC de Minganie a un intérêt à participer au Projet solaire dans le cadre de l'Appel d'offres, en tant que partenaire communautaire, de concert avec Axor ;

Attendu que la MRC de Minganie a mené des négociations dans le cadre du Projet solaire ;

Attendu que la teneur de ces négociations a été confirmée dans l'entente de participation se trouvant en Annexe A de la présente résolution (ci-après « Entente de participation ») ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie confirme sa satisfaction à l'égard du contenu de l'Entente de participation ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'Entente de participation et tout document y étant lié, de même qu'à accomplir toute formalité découlant de l'Entente de participation ;
- Que la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints soient autorisés à effectuer toute formalité nécessaire, afin de donner effet à la présente résolution.

4.7.4 AVIS DE MOTION

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), un avis de motion est par les présentes donné par monsieur Romuald Gallant, qu'un projet de règlement d'emprunt sera déposé à une séance subséquente pour présentation en vue de son adoption, afin de financer la participation de la MRC de Minganie dans le projet solaire dans la municipalité d'Aganish.

65-26

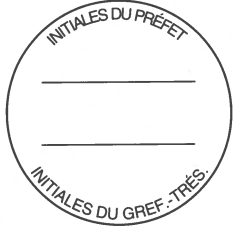
4.8 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE MINGANIE - PROJET D'AGRANDISSEMENT

Attendu le Centre d'action Bénévole de la Minganie (CAB) qui a pour mission de soutenir les personnes les plus vulnérables sur l'ensemble du territoire de la Minganie en leur offrant des services essentiels favorisant leur bien-être, leur autonomie et le maintien à domicile ;

Attendu que le CAB est un point central d'accompagnement et de soutien pour l'ensemble de la Minganie ;

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Attendu que le CAB joue un rôle majeur dans le maintien à domicile ce qui contribue à réduire la pression sur les ressources d'hébergement de la MRC déjà limitées ;

Attendu que la demande pour les services du CAB ne cesse de croître en raison du vieillissement de la population et de la hausse des situations de vulnérabilité sociale et alimentaire ;

Attendu que l'agrandissement des installations du CAB est devenu indispensable pour permettre notamment de :

- Augmenter la capacité de production et de distribution de la popote roulante et optimiser les espaces d'entreposage et d'accueil pour le comptoir alimentaire et les frigos alimentaires pour répondre à la demande grandissante ;
- Améliorer les espaces dédiés au soutien administratif dont plusieurs citoyens vulnérables dépendent pour compléter leurs démarches ;
- Créer une salle adaptée, sécuritaire, conviviale et suffisamment grande pour accueillir les activités destinées aux aînés permettant de briser l'isolement, favoriser la socialisation et soutenir la santé mentale et physique des personnes âgées ;

Attendu que plusieurs partenaires ont déjà répondu favorablement à un soutien financier ;

Attendu la demande de contribution financière à la MRC de 100 000 \$ pour la réalisation de ce projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par madame Ginette Paquet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte de contribuer financièrement à ce projet innovant et structurant pour l'ensemble de la Minganie et autorise le versement de la somme de 100 000 \$ au Centre d'action Bénévole de la Minganie ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 100 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°65-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière



4.9 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

Attendu que la MRC de Minganie a adopté son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de son territoire le 21 mai 2024 ;

Attendu la convention d'aide financière entre la MRC et le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) représentant une subvention de 289 550 \$ sur 3 ans pour financer 3 actions issues du plan de priorisation du PRMHH de la MRC ;

Attendu qu'une des actions identifiées comme prioritaires par la MRC dans le cadre du PRMHH est « Activités sociales, de sensibilisation, de concertation et diffusion des bonnes pratiques » et que pour se faire, elle souhaite concevoir un guide pratique destiné au public ;

Attendu que ce guide sera un outil pédagogique qui facilitera la transmission des informations essentielles à la promotion des comportements responsables des villégiateurs et qui encouragera l'adoption de bonnes pratiques sur le territoire en harmonie avec les objectifs du PRMHH ;

Attendu l'offre de service de l'Organisme de bassins versants Duplessis (l'OBV) pour la réalisation d'un guide pratique conçu pour être clair, accessible et attractif, livré en version numérique accompagné du fichier source au montant de 8 013,50 \$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise l'octroi du contrat à l'OBV de Duplessis pour la réalisation de ce guide pratique au montant de 8 013,50 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°66-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

67-26



4.10 INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

Attendu que la MRC de Minganie doit adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale, et ce, conformément à la Loi sur le patrimoine culturel ;

Attendu que la MRC a octroyé un mandat en 2021 à la firme Enclume pour la confection de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC ;

Attendu que les municipalités situées sur le territoire de la MRC ont pris connaissance des fiches consacrées à leur territoire respectif ;

Attendu que deux propriétés additionnelles à documenter ont été demandées par les municipalités de Havre-Saint-Pierre et Natashquan ;

Attendu que la firme Enclume a ajouté les propriétés additionnelles et que l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC est complété ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte l'inventaire du patrimoine bâti complété par la firme Enclume tel que soumis.

68-26

4.11 PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE (PEP)

Attendu le Programme d'ententes en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications permettant de conclure des ententes de partenariats avec le milieu municipal, afin de permettre une gestion efficiente et respectueuse du patrimoine culturel ;

Attendu que le ministre de la Culture et des Communications a confirmé une aide financière dans le cadre du volet 2 du PEP à la MRC de Minganie au montant de 150 900 \$ pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, afin de lui permettre d'effectuer l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier ;

Attendu que cette aide financière représente 60 % des coûts reliés à cette embauche, de sorte que la MRC doit contribuer à la hauteur de 100 000 \$ pour les 3 années de l'entente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise l'affichage d'un appel de candidatures pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier pour les 3 prochaines années à 32,5 heures par semaine.



**4.12 OPPOSITION AU PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT
DES ARMES À FEU ET DEMANDE DE RÉVISION DES
PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Ce point est retiré.

**4.13 CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
(CALQ)**

Attendu que la MRC de Minganie souhaite signer une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et toutes les MRC de la Côte-Nord ;

Attendu que cette entente a pour objectifs, entre autres, de stimuler la création artistique et littéraire sur tout le territoire de la Côte-Nord ;

Attendu que la somme totale de l'entente est de 470 000 \$ pour une période de 3 ans et que la participation financière de la MRC de Minganie est de 6 400 \$ / année pour cette période de 3 ans ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Romuald Gallant, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution et elle engage les sommes y afférentes, ainsi que les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°69-25.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

70-26

**4.14 MINISTÈRE DE LA FAMILLE - COMITÉ CONSULTATIF
RÉGIONAL DE LA CÔTE-NORD**

Attendu la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance ;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le ministre de la Famille a constitué un comité consultatif régional pour chacun des 21 territoires, lequel est formé d'une personne désignée par chacune des MRC du territoire concerné pour un mandat pouvant aller jusqu'à 5 ans ;

Attendu que le mandat de ce comité est de conseiller le Ministre sur les besoins et les priorités des services de garde de son territoire ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Attendu que le représentant de la MRC doit résider sur le territoire qu'il représente et comprendre les besoins et les réalités des services de garde de ce territoire ;

Attendu que le représentant de la MRC de Minganie nommé sur ce comité, soit monsieur Émile Boutin, n'occupe plus le poste d'agent de développement social et des communautés, lequel a été remplacé par madame Stéphanie Bénao ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Thériault, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie nomme la nouvelle agente de développement social et des communautés de la MRC, madame Stéphanie Bénao, comme représentante de la MRC de Minganie au sein du comité consultatif régional de la Côte-Nord.

5 ADMINISTRATION ET GESTION

5.1 ADOPTION DES ENGAGEMENTS, DES COMPTES ET DES DÉCAISSEMENTS

5.1.1 LISTES

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- D'adopter la liste des comptes à payer «5.1A», la liste des dépenses «5.1B» et l'ajout de budget «5.1C» ;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°71-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5.1.2 CONTRATS

5.1.2.1 AMÉNAGEMENT

Attendu les besoins de l'équipe du service d'aménagement de la MRC à l'égard de leurs outils de travail ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Romuald Gallant et résolu unanimement :

71-26

72-26

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie octroie un contrat à Geoselec au montant de 7 776 \$ plus les taxes applicables, afin d'effectuer la numérisation, l'orthorectification et la mosaïquage des photos de la MRC des 8 périmètres d'urbanisation (12 secteurs) sur 3 époques ;
- Que la MRC octroie un contrat à Esri Canada au montant de 6 270 \$ plus les taxes applicables pour l'obtention de 10 jours de formation sur la mise à jour des logiciels de cartographie de la MRC ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement de ces sommes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°72-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

73-26

5.1.2.2 ARCHIVAGE

Attendu que la MRC de Minganie a complété son calendrier de conservation et son plan de classification ;

Attendu que la MRC doit conserver ses documents inactifs dans un environnement permettant leur préservation à long terme ;

Attendu que les documents contenant des renseignements personnels doivent être protégés ;

Attendu que les fiches de propriétés immobilières détenues par la MRC sont conservées dans le logiciel 4D, lequel n'est plus maintenu, ni mis à jour, de sorte que ces fiches doivent être sauvegardées autrement pour faciliter la consultation, la gestion et l'archivage à long terme et répondre à notre nouveau plan de classification ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie fasse l'acquisition d'étagères dont certaines avec portes pouvant se barrer, afin d'entreposer les documents de la MRC de façon optimale à long terme auprès de JULSolutions au montant de 21 737,30 \$ plus les taxes applicables ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC octroi un contrat à Numerik au montant de 16 895 \$ plus les taxes applicables pour la sauvegarde des fiches de propriété immobilière détenues par la MRC pour faciliter la consultation, la gestion et l'archivage à long terme et répondre à son nouveau plan de classification ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement de ces sommes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°73-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

74-26

5.2 TRANSCO - RAPPORT D'EXPLOITATION

Attendu que la MRC de Minganie a obtenu une aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ) au montant de 185 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif Volet 3.1 visant le maintien et l'amélioration des services existants de transport interurbain par autobus pour l'année 2025 ;

Attendu que le MTQ exige désormais qu'un rapport d'exploitation en transport collectif soit adopté par la MRC pour l'obtention du dernier versement représentant 10% de l'aide financière ;

Attendu le rapport d'exploitation pour l'année 2025 complété par Autobus Transco ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'exploitation en transport collectif pour l'année 2025 complété par Autobus Transco tel que soumis pour répondre aux exigences du MTQ ;
- Que la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer ledit rapport d'exploitation, ainsi que l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.



5.3 PLAN DIRECTEUR POUR PROJETS MAJEURS - AVENANT

Attendu le contrat octroyé à Aviseo Conseil pour la réalisation d'un plan directeur pour favoriser la venue de projets majeurs sur son territoire et d'en maximiser les retombées au montant de 152 800 \$ plus les taxes incluses ;

Attendu que le contrat prévoit uniquement une rencontre en présentiel avec les parties, et ce, lors de la présentation finale du plan directeur réalisé ;

Attendu qu'après réflexion, la MRC souhaite un atelier de travail en présentiel sur 2 jours en cours de réalisation du mandat, afin de présenter l'avancement des travaux, d'aborder les enjeux et opportunités perçus par les municipalités dans le cas de projets majeurs et de développer des pistes de réflexion préliminaires pour maximiser et pérenniser les bénéfices ;

Attendu la proposition de Aviseo Conseil pour la réalisation de cet atelier de travail par l'équipe constituée de 3 professionnels en présentiel au montant approximatif de 16 890 \$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise l'avenant au contrat visant à ajouter un atelier de travail en présentiel sur 2 jours au montant approximatif de 16 890 \$ plus les taxes applicables et les frais additionnels permettant le déplacement de tous les participants à ces journées de travail ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°75-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5.4 ÉTUDE SUR L'HABITATION EN MINGANIE - AVENANT

Attendu que la MRC de Minganie a octroyé un contrat en avril 2025 à ID Territoires pour la réalisation d'une étude sur l'habitation en Minganie dans le cadre des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire au montant de 43 750 \$ plus les taxes applicables ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Attendu que la MRC souhaite l'obtention de livrables supplémentaires qui se résument comme suit :

- L'intégration de L'Île-d'Anticosti au document global ;
- Présentation des résultats de l'étude aux membres du conseil de la MRC ;
- Remise d'un document complet pour chacune des municipalités ;
- Remise d'un document synthèse global et document synthèse pour chacune des municipalités, et ce, pour diffusion publique ;

Attendu la proposition de ID Territoires pour l'obtention de ces livrables au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Romuald Gallant, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise l'avenant au contrat de ID Territoires visant l'ajout des livrables souhaités par la MRC au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°76-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5.5 RESSOURCES HUMAINES

5.5.1 DÉPÔT

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :

Diane Cormier, employée temporaire au poste d'assistante-sauveteur au complexe aquatique à compter du 28 février 2026.

Khaled Romdhani, employé temporaire au poste de préposé à l'entretien du complexe aquatique à compter du 11 février 2026.

Charlotte Gallant, employée temporaire au poste de secrétaire-réceptionniste de la MRC à compter du 12 mars 2026.



5.5.2 CONTRATS

Attendu que des contrats de travail d'employés de la MRC de Minganie sont échus depuis le 31 décembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur Romuald Gallant et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie renouvelle les contrats suivants :
 - Contrat de travail de monsieur Émile Boutin, chargé de projet en immigration jusqu'au 31 décembre 2026 ;
 - Contrat de travail de monsieur Stéphane Gosselin, agent de concertation et mobilisation des entreprises jusqu'au 31 mars 2028 ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°77-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

78-26

5.6 FORMATION

Attendu l'offre de service de Groupe Stratège, afin d'animer une formation d'une durée de 2,5 jours sur la communication à l'attention des élus et des membres de la direction de la MRC au montant de 6 350 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement ;

Attendu que cette formation a pour objectif de créer un leadership collectif à l'aide d'une communication constructive ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte l'offre de service de Groupe Stratège, afin d'animer une formation d'une durée de 2,5 jours sur la communication à l'attention des élus et des membres de la direction de la MRC au montant de 6 350 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°78-26.

Certifié en date du 18 mars 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

6 AFFAIRES NOUVELLES

6.1 CADRE D'INTERVENTION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

6.2 AVENANTS - AUTORISATION DE SIGNATURES

7 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

8 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- D'ajourner la séance au 26 mars 2026 à 11h30 à la Préfecture de la MRC. Il est 16h40.

Nathalie de Grandpré
Directrice générale et greffière-
trésorière

Meggie Richard
Préfète

79-26

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU GREF. TRÈS.